



**FEDERALE RAAD VOOR DUURZAME ONTWIKKELING
CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Aduatukersstraat 71-73
B-1040 Brussel
België

☎ +32 (0)2 743 31 50
☒ +32 (0)2 743 31 55

71-73 rue des Aduatiques
B-1040 Bruxelles
Belgique

✉ frdo.cfdd@skynet.be
<http://www.belspo.be/frdocfdd/>

**AVIS SUR LE PROJET D'AR PORTANT FIXATION
DE NORMES DE PRODUITS POUR LES EMBALLAGES**

CFDD / 1999A03F

A la demande du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Jan Peeters;

Approuvé par l'Assemblée générale du 23 février 1999.

1. Introduction

Jusqu'à ce jour, les dispositions de la Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil des Ministres du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballage n'avaient pas été entièrement transposées. Cela concerne plus particulièrement les concentrations autorisées en métaux lourds et le recyclage biologique des emballages.

En application de l'article 19 de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé, le Secrétaire d'Etat demande l'avis du Conseil Fédéral du Développement Durable sur le projet d'arrêté royal portant fixation de normes de produits pour les emballages.

La Commission européenne a intenté une action en manquement contre le Royaume de Belgique devant la Cour de Justice. C'est pourquoi le Secrétaire d'Etat a demandé au Conseil, comme prévu à l'article 19, 2^e alinéa, susmentionné, de rendre un avis de toute urgence, dans un délai d'un mois après réception de la demande (18 février 1999).

2. Avis

Le Conseil demande une transposition correcte de la Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil des Ministres du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballage.

Le Conseil déplore qu'à cause de l'urgence, il n'a pas eu l'occasion de discuter du fond ni de donner un avis motivé. Le Conseil se réserve le droit d'examiner ultérieurement la transposition de cette Directive d'une manière plus approfondie.
